



MINISTÈRE DE LA CULTURE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction générale
des Patrimoines
et de l'Architecture

Département
des Recherches
Archéologiques
Subaquatiques et
Sous-Marines

Affaire suivie par
Marine SADANIA
marine.sadania@culture.gouv.fr

Poste
04 91 14 09 56

Références
Dp 1640

Chrono

DRASSM
147, plage de l'Estaque
13016 MARSEILLE
(France)
Tél. +33 (0)4 91 14 28 00
Fax +33 (0)4 91 14 28 14
le-drassm@culture.gouv.fr

Direction départementale des territoires et de la mer
du Var

Service Mer et Littoral

Bureau environnement marin

À l'attention de Madame Vanessa GROSSO

Boulevard du 112^{ème} Régiment d'Infanterie
CS 31 209

83070 TOULON CEDEX

000731

Marseille, le 20 juillet 2021

**Objet : Avis du DRASSM au titre de l'archéologie préventive concernant la
réhabilitation en enrochements au niveau du cimetière Marin de Saint-Tropez
(Var).**

Référence du dossier : n° 0100000366

En application des dispositions du code du patrimoine, Livre V, Titre II, relatives à l'archéologie préventive, j'accuse réception en date du 04 juin 2021 des données relatives à cet aménagement.

Au regard des éléments transmis, le ministère de la Culture renonce à prescrire un diagnostic archéologique et ce pour une durée de cinq ans. Toutefois, si de nouveaux aménagements étaient prévus, le DRASSM devra en être informé. Toute éventuelle modification de la nature du projet fera l'objet d'un réexamen.

Par ailleurs, compte-tenu de la richesse du patrimoine archéologique dans ce secteur, il convient d'être vigilant et toute découverte fortuite de vestiges pouvant intéresser l'archéologie devra être déclarée sans délai à l'autorité maritime, conformément au code du patrimoine (art. L. 532-2 à 4).

Enfin les travaux affectant le sous-sol sur une superficie supérieure ou égale à 3000 m² sont soumis à la perception d'une redevance d'archéologie préventive, en application des articles L. 524-1 à 16 du code du patrimoine, redevance qui s'élève aujourd'hui à 0,58 centimes par mètre carré.

Le DRASSM reste à votre écoute pour toute précision concernant les aspects juridiques et réglementaires relatifs au patrimoine dans le domaine public maritime.

Le directeur du Département des Recherches
Archéologiques Subaquatiques et Sous-Marines
par intérim

Frédéric LEROY

Copie :
Préfecture maritime de la Méditerranée